

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	83 (1954)
Heft:	11
Rubrik:	Pour l'éducation professionnelle des estropiés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les professeurs « nés », les grands conférenciers, les orateurs formés, savent fixer l'attention, la soutenir, la reposer par des gestes, des arrêts, des silences, un ton de voix plus ou moins fort, un débit rapide, rythmé ou lent...

Saint François Xavier donnait une grande importance au chant, mettait en musique jusqu'aux Commandements, et faisait réciter, chanter ou psalmodier les prières.

Nous avons vu un professeur faire chanter à ses élèves les déclinaisons et les conjugaisons grecques.

L'Eglise, par le chant des Hymnes et des Psaumes, ses cérémonies, des instants de silence, et les rites de la messe, observe les lois de l'attention pour mieux enseigner sa Doctrine, dans ses prières, ses litanies, des dialogues ou des monologues...

Il est fort regrettable qu'on oublie sa psychologie en multipliant les cérémonies longues et fastidieuses et qu'on associe piété et ennui.

Il y aura lieu assez souvent, dans d'anormales difficultés d'attention, de consulter le médecin. Car, l'inattention vient très souvent de l'anémie, d'une intoxication, ou d'une insuffisance nerveuse.

On doit aussi savoir qu'il y a une éducation et une *hygiène* de l'attention... Qu'on ne néglige pas le rôle de la *volonté*, mais qu'on n'impose pas aux enfants une continuité et une intensité d'attention aussi inhumaines que contraires aux besoins fonciers de cette faculté, et à leur âge.

NOTE IMPORTANTE

Trop vite, on parle d'incapacité, de mauvaise volonté ou même « d'idiotie » alors qu'il y a seulement « inhibition » temporelle, impossibilité physique ou mentale — accidentelle et provisoire — qui vient de la timidité, de la fatigue, d'une fausse idée ou d'une opposition inconsciente...

Qu'on s'efforce alors de rester bienveillant et de chercher les raisons de cet état : un encouragement, une meilleure atmosphère, une mise au point et une intelligente patience suffiront ordinairement et ne provoqueront pas les méprises et les graves conséquences d'un jugement tragique.

L. DE LAVAREILLE, S. J.

Pour l'éducation professionnelle des estropiés

En 1953, le Comité romand d'orientation et d'éducation professionnelle des estropiés et invalides (CROEPEI) est venu en aide à 125 estropiés (97 jeunes gens et hommes et 28 jeunes filles et femmes, la plupart âgés de 15 à 25 ans).

Pour ces 125 infirmes, grâce à l'appui de ses donateurs, le CROEPEI a répondu à 38 demandes de renseignements et fait des démarches diverses. 55 handicapés ont passé un examen d'aptitudes ou reçu des conseils pour le choix de leur profession. 5 placements ont été effectués, 31 infirmes ont reçu du travail, 36 se préparent à leur activité future, 56 ont été suivis régulièrement par le service de patronage, 31 ont bénéficié d'une aide financière pour un montant de 7538 fr. 85 dont 5829 fr. 45 sont restés à la charge du CROEPEI.

L'activité de cette institution, qui a son bureau Place Grand-Saint-Jean 1, Lausanne, consiste donc à dépister les estropiés, puis à les aider à choisir une occupation qui tienne compte de leurs désirs, de leurs aptitudes et enfin à leur faciliter la formation professionnelle adaptée à toutes leurs circonstances spéciales.